

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2026

présenté par

Mme Bureau-Bonnard, Mme Hammerer, M. Vignal, M. Belhaddad, Mme Thourot, Mme Ali,
Mme Panonacle, M. Ardouin, M. Cabaré, Mme Gipson, Mme Guerel et M. Michels

APRÈS L'ARTICLE 61, insérer la division et l'intitulé suivants:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.